



Recuperation d'une caution de location d'un appartement

Par Visiteur

A son départ pour l'étranger, mon fils a mis son appartement en location par le biais d'une agence immobilière, au bout de 2 ans cette agence est mise en liquidation, nous réussissons à récupérer les loyers non réglés par le locataire mais il manque la caution et malgré les lettres recommandées rien n'a été fait.

Par Visiteur

Cher monsieur,

A son départ pour l'étranger, mon fils a mis son appartement en location par le biais d'une agence immobilière, au bout de 2 ans cette agence est mise en liquidation, nous réussissons à récupérer les loyers non réglés par le locataire mais il manque la caution et malgré les lettres recommandées rien n'a été fait.

C'est l'agence immobilière qui est en possession de la caution ou bien le locataire?

Très cordialement.

Par Visiteur

L'agence bien entendu, le locataire s'est révélé très coopératif.

Par Visiteur

Cher monsieur,

l'agence bien entendu, le locataire s'est révélé très coopératif.

Dans ce cas malheureusement, la seule chose que vous pouvez faire, c'est inscrire votre créance au passif de la liquidation judiciaire.

Dans la mesure où très généralement, il existe un certain nombre de créanciers privilégiés, il n'est absolument pas certain que vous serez un jour payé.. Mais c'est bien la seule chose à faire..

Très cordialement.